

## Procès-verbal du Conseil de gestion Réuni le mercredi 5 septembre 2018

Sous la présidence du Doyen Christian Vallar

---

**Etaient présents :** M. le Doyen VALLAR, M. LATINA, E. MOUIAL, X. LATOUR, I. PARACHKEVOVA, C. PINA, O. VERNIER, L. COCHIN, J.-R. DEMARCHI, C. COURTIN, A. GAZANO, K. DEHARBE, M.-H. SA VILAS BOAS, P. LUPPI, C. TERRAZZONI, A. TRESCASES, A. DELORT, R. CHABBERT, V. DEBUIGNE, L. VOISIN, A. HUET, N. RODI, D. FAY, J. FICARA, M. VIDEAU-GILLI

**Avaient donné procuration :** P. TURK et J. MATHIEU à C. VALLAR, E. VOISIN-MONCHO à X. LATOUR

**Etaient absents non représentés :** Y. STRICKLER, M. TELLER, G.-C. GIORGINI, J. SCHLEMBACH, L. CORRADI, A. PIEFFET, K. SAFFIOTI, V. D'ANGELO-DONATO, J. PETRO, D. ARNAUD, B. ASSO, M. OUAKNINE

**Etaient présents à titre consultatif :** C. FOURNIER, responsable service du personnel, M. PELTIER, directeur du Master Juriste du sport, P. RITTER, directeur administratif, F. SIIRIAINEN, élu CFVU de l'UNS

---

*Le Doyen ouvre la séance à 9h.*

Le Doyen fait le point sur la période « Pré-rentree et enjeux » qui se déroule du 3 au 7 septembre 2018. Destinée aux étudiants entrant en Année préparatoire et en Licence 1, cette semaine spécifique comprend : la présentation des études, des matières et des départements, des services administratifs, deux conférences, l'une sur les métiers du droit, l'autre sur la réussite en Licence 1, ainsi qu'un cours d'introduction au droit. Les cours débutent la semaine suivante, le lundi 10 septembre.

Le Doyen remercie les enseignants pour leur participation à cette semaine spécifique.

Le Doyen fait part au Conseil du nombre d'inscriptions à ce jour : sur les 105 demandes d'inscription en Année préparatoire, 57 étudiants sont inscrits (plafond fixé à 70-80 étudiants) et 960 étudiants inscrits en Licence 1 comprenant 750 primo-entrant et les redoublants.

### **1. Campagne de postes des enseignants-chercheurs 2019 et 2020 (pour validation des instances universitaires)**

Tout d'abord, le Doyen rappelle que le Conseil a approuvé, dans sa séance du 22 juin 2018, la demande de recrutement d'un enseignant contractuel en anglais pour la rentrée 2018 et d'un enseignant titulaire en anglais pour la rentrée 2019. Malgré l'argumentaire développé indiquant de forts besoins en anglais pour l'UFR Droit et Science Politique, l'Université vient de répondre qu'elle n'est pas en mesure de recruter à titre temporaire pour l'année universitaire 2018-2019, faute d'emploi de professeur de second degré vacant et indique que cette question fera l'objet d'un débat en CFVU dans le cadre du plan de recrutement des futurs professeurs de second degré en 2019 et tout particulièrement en Anglais.

Le Doyen donne la parole aux Professeur Eva MOUIAL, directrice du département Droit privé, Professeur Olivier VERNIER, directeur du département Histoire du droit, Professeur Christine PINA, directrice du département Science politique, pour la présentation des demandes de postes au Conseil de leurs sections respectives et présente la demande de la section Droit public, dirigée par le Professeur Catherine MAMONTOFF.

Ces demandes de recrutement ont été validées par les départements de formation et les laboratoires relevant de chaque CPRH, et sont soumises maintenant au vote du Conseil de gestion avant d'être examinées par les instances centrales.

N° de POSTE	Date prévisionnelle du recrutement	Type de recrutement	Priorité
<b>SECTION 01</b>			
01PR0508	2019/2020	46/3 ou à défaut 46/1	Très Prioritaire
01MCF0516	2019/2020	Concours	Très Prioritaire
<b>SECTION 02 DSP</b>			
02PR0132	2019/2020	46/1	Très Prioritaire
02PR1247	2019/2020	46/1	Prioritaire
<b>SECTION 03</b>			
03MCF0529	2019/2020	Concours	Très Prioritaire
<b>SECTION 04</b>			
04PR1233	2019/2020	Agrégation	Très Prioritaire

Le Conseil valide les besoins exprimés par le CPRH, le laboratoire et le département pour chaque section.

***Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité les demandes de postes enseignant-chercheurs présentées et approuve le classement « Prioritaire » et « Très prioritaire » associé à ces demandes, tel que présenté.***

## **2. Présentation des nouveaux personnels (pour information)**

Le Doyen présente les nouveaux enseignants-chercheurs et les personnels administratifs qui rejoignent la faculté cette année et souhaite à toutes et à tous la bienvenue :

- Marie BASSI, maître de conférences section 04, rattaché au laboratoire ERMES
- Jean Sylvestre BERGE, professeur section 01, rattaché au laboratoire GREDEG
- Frédéric CONSTANT, professeur section 03, rattaché au laboratoire ERMES
- Julie FERRAND, maître de conférences section 02, rattaché au laboratoire LADIE
- Anne-Sophie SIEW GUILLEMIN, maître de conférences section 01

- Angéla BARBOSA FURTADO, Bureau Pédagogique Master 1
- Widiane MISIACZYK, Bureau Pédagogique Licence
- Chrystelle PIRES, Bureau Examens
- Amélie DENTAL, Bureau Examens
- Marilou PELLATTIERO, Bureau Relations internationales
- Salima SAASI, Bureau du Personnel
- Djamila ATMANE, quitte le Bureau Pédagogique Master 1 et est affecté au laboratoire GREDEG
- Rosalba BERTINO, IDPD
- Anne POGGI, IDPD laboratoire LADIE

### 3. Questions diverses

#### 3.1. Présentation du projet de réouverture d'une formation de Master Juriste du sport (pour validation des instances universitaires)

Marc PELTIER, directeur du Master Droit économique et des affaires - spécialité « Juriste du sport » (formation existante depuis l'année universitaire 2004-2005 à 2017-2018) présente le projet de demande de réouverture d'un parcours « Juriste du sport » au sein de la mention de Master Droit des affaires.

M. PELTIER retrace tout d'abord les grandes lignes du droit du sport à la Faculté de Droit de Nice :

Cela fait 41 ans que le droit du sport fait l'objet de recherches à Nice. Créé en 1977, le Centre de recherche du droit du sport de Nice, est le premier centre de recherches en droit du sport en France, le Master « Juriste du sport » est le deuxième Master spécialisé en droit du sport, créé en 2004.

L'approche niçoise du droit du sport est particulière et l'on peut parler d'une « école niçoise du droit du sport ». Le droit du sport est en effet étudié comme un mode particulier de production des normes et de résolution des conflits. Les normes sont essentiellement produites et les litiges essentiellement résolus par des mécanismes privés. Le droit du sport est donc un droit qui se construit d'abord en dehors de l'Etat, un droit global fondé sur des régulations privées, comme une nouvelle manifestation du pluralisme des sources juridiques.

La qualité du diplôme est reconnue, à la fois par les organisations sportives locales (commune et métropole de Nice, OGC Nice...), nationales (Comité National Olympique et Sportif Français, Fédération Française de Football, Fédération Française de Basket-Ball...) et internationales (Fédération Internationale d'Athlétisme, Fédération Internationale du Sport Universitaire...) mais aussi par les étudiants. Pour la rentrée 2017-2018, 200 candidatures ont été comptabilisées sur la plateforme e candidat (173 candidats hors UNS, 25 candidats issus de l'UFR DSP, 2 candidats de l'UNS hors UFR DSP).

La formation répond à un besoin réel des acteurs du sport : la France, et la Ville de Nice en particulier, s'apprête à accueillir de nombreux événements sportifs d'importance majeure (Jeux Olympiques, Coupe du monde féminine de football...). Il est essentiel que des professionnels soient formés aux spécificités du management et du droit du sport.

Les partenariats noués bénéficient à l'UNS dans son ensemble : Agence Mondiale Antidopage, Musée du Sport, Université St John's (New York, Etats-Unis).

M. PELTIER développe l'argumentaire concernant les deux points, en raison desquels le Conseil académique de l'Université a refusé l'habilitation du parcours « Juriste du sport » dans le nouveau contrat qui commence :

#### - L'insertion professionnelle

Les chiffres de l'Observatoire de la Vie Etudiante montrent que le taux d'insertion professionnelle des diplômés du Master Juriste du sport est supérieur à celui des étudiants en Master Droit économie gestion. Le salaire net mensuel, pour les étudiants sortant du Master Juriste du sport, est en moyenne de 4069 euros net mensuel. Deux étudiants sortant de la promotion 2017-2018 viennent d'être recrutés en CDI après leur stage dans des Fédérations internationales difficiles d'accès pour les francophones.

#### - L'adossement à la recherche

Le corps enseignant du Master compte 7 publiants/communicants en droit du sport sur la durée du dernier contrat (qui ont dirigé deux ouvrages collectifs, dirigé un programme de recherche UNS, CNRS, Métropole Nice Côte d'Azur, organisé un colloque, rédigé 9 chapitres d'ouvrages collectifs, rédigé 9 articles dans des revues scientifiques à comité de lecture, publié 22 notes d'arrêts dans des revues scientifiques à comité de lecture, prononcé 28 communications lors de colloques nationaux et internationaux).

Dans le cadre du dernier contrat pluriannuel, deux thèses en droit du sport ont été soutenues, et dix thèses en droit du sport sont en cours, dirigées par 7 directeurs de recherche différents issus de deux laboratoires.

Suivant les recommandations des instances universitaires, une rencontre a eu lieu avec les Doyens de l'UFR STAPS et de l'IAE pour **proposer une nouvelle offre de formation en management/droit du sport.**

Le schéma est le suivant :

- Une année commune de Master 1 (mutualisée entre UFR Droit, IAE et UFR STAPS)
- Une année de spécialisation en Master 2 dans chaque composante
- L'accès au Master 2 sera également ouvert aux étudiants ayant validé leur première année de Master en droit

*Cf. Maquette en annexe*

En ce qui concerne le financement, l'UPE 06 a confirmé son soutien : les branches d'activité ayant besoin de formations dans ces domaines.

Le porteur du projet est le Professeur Serge COLSON, Doyen de l'UFR STAPS.

L'ouverture de la formation est prévue en septembre 2019. La sélection est prévue à l'entrée du Master 1.

L'Université a donné son accord pour la reconduction du Master 2 Juriste du sport sur l'année 2018-2019 pour permettre aux étudiants de Master 1 de l'année dernière de poursuivre leur formation.

La question de l'occupation des salles est soulevée. M. PELTIER indique que la convention signée avec le Musée National du Sport prévoit la mise à disposition de salles au Musée. Cette problématique pourra donc être gérée en déplaçant des cours du Master 1 dans l'Amphithéâtre du Musée.

La deuxième année du Master – « Parcours Juriste du sport » - sera rattaché à la mention « Droit des affaires » de l'UFR DSP.

Irina PARACHKEVOVA et E. MOUIAL, co-responsables de la mention « Droit des affaires » affichent leur soutien entier à ce projet de formation et regrettent fortement que le Master « Juriste du sport » tel qu'il était conçu, ait été supprimé de l'offre de formation 2018.

N. RODI, élu étudiant, relaie également le regret des étudiants de voir que ce Master n'ait pas été maintenu.

X. LATOUR indique que, dans la perspective prochaine des EUR, une réflexion devra être engagée pour savoir comment positionner ce Master, à cheval sur trois composantes.

M. LATINA pose la question de la viabilité du Master, en raison de sa dissociation, avec une première année commune et une deuxième année rattachée à des composantes différentes, dans le cadre d'un Master qui doit être conçu globalement.

La demande de rapprocher les formations en droit du sport et management du sport (IAE, STAPS, UFR DSP) est une demande des instances universitaires.

Le Doyen demande au Conseil de voter sur la réouverture d'une formation de Master Juriste du Sport.

***Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité la demande de réouverture d'une formation de Master Juriste du sport telle que présentée.***

*Cf. Maquette en annexe*

### **3.2. Projet d'accueil des « Hivernales » à la Faculté de Droit et Science Politique**

Le Doyen fait part au Conseil du projet évoqué avec le Barreau de Nice, de l'organisation sur notre Campus des « Hivernales », journées de formation pour les avocats, et donne la parole à Me Martine VIDEAU-GILLI, Vice-Bâtonnier de l'Ordre des avocats au Barreau de Nice.

Les « Hivernales » sont organisées par l'Ecole Des Avocats (EDA) de Marseille et permettent aux confrères de la Région de remplir leurs obligations de formation continue.

Les modalités d'organisation de cet événement ont été envisagées avec le Président de l'EDA de Marseille et plusieurs lieux ont été proposés, dont le Campus Trotabas. La détermination du lieu sera probablement fixée courant septembre.

Me VIDEAU-GILLI réaffirme le souhait du Barreau de Nice de s'associer à la Faculté de Droit et Science Politique dès que cela est possible et demande si une convention de partenariat a été envisagée.

Le Doyen confirme la volonté de la Faculté d'établir un partenariat avec le Barreau de Nice et le Tribunal de Grande Instance de Nice, comme cela a été fait avec le Barreau de Grasse et le Tribunal de Grande Instance de Grasse, formalisé par la signature de la convention le 5 juillet dernier.

Le Doyen annonce les prochains colloques susceptibles d'intéresser les avocats dans le cadre de la formation continue : « Les phénomènes migratoires et la dimension de la sécurité » les 19 et 20 septembre, organisé par le C.E.R.D.A.C.F.F., en coopération avec le G.R.E.D.E.G., et six partenaires russes ; « Le juge et la sécurité nationale » les 25 et 26 octobre 2018.

### **3.3. Projet de parrainage initié par le BDE Droit (pour vote du Conseil de gestion)**

Le Doyen donne la parole à Amaury HUET, élu étudiant, qui présente le projet de parrainage que le BDE Droit voudrait mettre en place à la rentrée.

A.HUET explique que c'est un projet de longue date qui lancera une nouvelle dynamique pour les étudiants de Licence 1. L'objectif est de leur permettre d'avoir un soutien moral

d'étudiants d'année supérieure qui sont passés par l'étape de la Licence 1. Ce système de parrainage fonctionne bien en Médecine.

Le recrutement des parrains se fera parmi les étudiants de L2, L3, M1.

X. LATOUR salue cette formule qui développe l'esprit de solidarité. Cela permet, selon lui, de consolider les relations entre étudiants durant leur passage à la faculté et leur faire acquérir un esprit de corps qui leur sera utile en dehors de la faculté, notamment dans le cadre de l'insertion professionnelle. La Faculté a développé le tutorat qui s'inscrit plus dans une optique de soutien aux études, mais il nous manque cette dimension de soutien élargi, telle que celle-ci.

X. LATOUR suggère que, si la formule se développe, il pourrait être envisagé l'année prochaine que ce dispositif soit intégré dans les formules de Bonus, notamment de l'engagement dans la vie étudiante, pour valoriser l'engagement des étudiants « parrain ».

A. HUET demande l'accord de la Faculté pour l'impression des fiches d'inscription pour les étudiants de Licence 1.

Le Doyen demande au Conseil de voter sur le projet de parrainage initié par le BDE Droit.

***Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité la demande de projet de parrainage telle que présentée.***

*La séance est levée à 10h30*



Le Doyen  
Christian VALLAR